

Quelqu'un manipule le cours de la BNB?



Le titre BNB a chuté de 40 % en deux ans, ce qui représente une baisse de capitalisation de près de 300 millions. Un actionnaire privé s'interroge.

FOCUS
Nicolas Keszei

Suspectant une manipulation des cours de la Banque Nationale de Belgique (BNB), Jaak Van Der Gucht, un petit actionnaire privé, vient de déposer une plainte pénale contre X avec constitution de partie civile pour manipulation de cours et non-respect de la législation en matière de transparence des participations importantes. L'homme, actif dans le secteur bancaire, a également porté plainte auprès de la FSA, le gendarme des marchés britanniques, entre autres pour transmission de données erronées.

200 OPÉRATIONS SUSPECTES

Le plaignant a scruté l'évolution des cours de l'action BNB pendant deux ans, en 2008 et 2009. Il estime avoir relevé plus de 200 opérations suspectes. Il s'agit surtout, précisent le plaignant et son avocat Laurent Arnauts, de mouvements destinés à tirer le cours de la BNB vers le bas. Cette stratégie pourrait permettre à un investisseur de créer un sentiment négatif vis-à-vis du titre pour le faire baisser afin d'en acheter à un bon prix, avant de le revendre plus cher par la suite.

Le plaignant et son avocat ont présenté différents mouvements jugés suspects et ayant chaque fois entraîné des cours de clôture à la baisse. Et les deux hommes d'expliquer différentes méthodes possibles pour faire baisser le cours juste avant la clôture.

Par ailleurs, des mouvements suspects, concernant des paquets de 2.500 à 30.000 actions, auraient été menés par deux opérateurs, Deutsche Bank et Icap Se-



Laurent Arnauts (à gauche) et son client, Jaak Van Der Gucht.

curities, en un mois autour de l'assemblée générale de 2008. La totalité des mouvements enregistrés représentait près de 15 % du capital de la BNB.

DE NOMBREUSES QUESTIONS

Jaak Van Der Gucht et son avocat se posent beaucoup de questions. Pour qui ont agi ces opérateurs? Dans quel but?

Pour rappel, si la moitié des actions de la BNB (200.000) sont aux mains de l'État belge, l'autre moitié est répartie dans le public.

Mais qui donc, s'interrogent les deux hommes, est capable de manipuler des paquets de plusieurs milliers d'actions?

Après des premiers contacts, qualifiés d'inopérants, avec la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA), Jaak Van Der Gucht et son avocat ont porté plainte au parquet de

Bruxelles qui, en octobre 2009, a ouvert une information judiciaire. En janvier 2010, le parquet a obtenu de la CBFA une liste des transactions relatives à l'action BNB avant de préciser, quelques mois plus tard, que ces données, portant sur des opérations hors Bourse, sont à placer sous la seule responsabilité de l'intermédiaire qui les a exécutées.

Ces données sont-elles correctes? Si non, existe-t-il une autre liste? Voilà encore des points que le plaignant et son avocat cherchent à éclaircir.

S'en est suivi un long échange de courrier entre l'avocat et la CBFA qui a déclaré avoir exercé une série de contrôles sans qu'un élément anormal puisse être mis en lumière. En septembre 2010, un magistrat du parquet s'est déplacé à la CBFA avant de repartir avec une promesse de se voir commu-

niquer différentes données, a expliqué Laurent Arnauts, avant de préciser que cette promesse n'a pas été tenue. Pour Laurent Arnauts, cette enquête n'est pas une priorité pour la CBFA et pour le parquet. «La CBFA refuse de coopérer de façon simple avec le plaignant et la justice», précise encore l'avocat. Cette constitution de partie civile va entraîner une enquête de la part d'un juge d'instruction.

Du côté de la CBFA, on laissait entendre hier que le parquet avait eu accès à tout le dossier. «Il s'agit d'une attaque injuste, il n'y a pas d'éléments permettant de prouver que les seuils de transparence ont été franchis», a laissé entendre une porte-parole du gendarme des marchés, tout en précisant que, pour la CBFA, il n'y avait pas de manipulation de cours. ■